

TEXTE D'APPLICATION

Approuvé par le Conseil de la FITA le 29 novembre 2008
Prise d'effet le 1er avril 2009

ADDENDUM

Le nouvel Addendum inclut:

1. Définitions et Règlements de Construction;
2. Articles changés;

1. DEFINITIONS ET REGLEMENTS D'INTERPRETATION

1.1 Définitions

“**Diffusion**” se définit comme une publication :

- envoyée par courrier, ou
- envoyée par fax, ou
- note envoyée par courriel et publication placée sur le site web de la FITA, comme demandée par l'Association Membre.
- Envoyée par CD ou autres moyens de stockage de données communément disponibles.

“**Publication**” se définit comme tout documents imprimés ou sous format électronique pouvant être lu par l'ensemble des systèmes informatiques couramment disponibles.